

Objectifs

Objectif 2.4.3 Moderniser et promouvoir les refuges, et l'offre de randonnée et de promenade pédestre

Contexte

Dès sa création, l'établissement public du parc national a investi dans l'accueil du public en matérialisant des sentiers, organisant des itinéraires et les jalonnant de points d'étapes par des refuges portes et des refuges d'altitude.

[...]

Il convient désormais de mailler, de coordonner et de mieux interconnecter l'offre du coeur du parc national avec celle de l'aire d'adhésion, notamment pour une continuité des produits touristiques au départ des villages, des stations et lieux de vie permanents et une promotion commune et partagée.

Enjeux

Cet objectif se situe à la charnière entre l'enjeu Préserver, conforter et promouvoir les patrimoines naturels et culturels et leur intégration aux activités humaines, qui répond à une mission fondamentale du parc national, et l'enjeu d'Engager le parc national et son établissement dans une démarche stratégique active en faveur d'un tourisme durable accessible à tous, qui traduit une posture nouvelle de l'établissement public du parc national et constitue un axe stratégique de la charte.

Objectifs poursuivis

- Adapter l'offre de promenades et de randonnée aux changements de comportements et de pratiques (durée de marche journalière plus courte, circuits en étoile à partir d'un refuge, multi-activités, attirance pour le ludique, etc.), en veillant à rester compatible avec la conservation du caractère.

[...]

- Adapter les refuges en conséquence en préservant le caractère montagnard de la nuitée.
- Renforcer la fonction d'interface des refuges portes, accessibles à tous publics, entre le grand public et le coeur du parc national en développant les fonctions d'accueil, d'information et de préparation à la découverte de la nature.

[...]

Mesures contribuant à l'atteinte de l'objectif

Objectifs

Mesures contractuelles (liste non exhaustive)	Rôle de l'établissement public du parc national	Rôle des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
2.4.3.a - Maintenir en bon état le réseau de sentiers répertoriés, la signalétique et le balisage	Assurer la maîtrise d'ouvrage		
2.4.3.b - Valoriser les grands itinéraires existants et les itinéraires patrimoniaux. Améliorer, pérenniser et promouvoir la diversité des circuits locaux	Valoriser et promouvoir		Offices de tourisme, stations de montagne, FFRP
2.4.3.c ? - Faciliter l'accès des visiteurs potentiels (y compris séjournants non-initiés) aux informations existantes ou à développer sur l'offre de promenade et de randonnée itinérante facile et de courte durée (de deux heures à quelques jours), en rendant cette information conviviale, rassurante et attractive	Informier et promouvoir		Savoie Mont Blanc Tourisme, offices de tourisme, stations de montagne, FFRP
2.4.3.d ? - Organiser et promouvoir les refuges et hébergements d'étape en vallée dans une logique de réseau au service des randonneurs	Animer, coordonner et promouvoir		Savoie Mont Blanc Tourisme, offices de tourisme, stations de montagne, Gîtes de France, FFRP
2.4.3.e - Définir une stratégie de positionnement touristique des différents refuges du cœur du parc national et de proximité et de niveau d'accueil en fonction de leur contexte, caractère et accessibilité	Animer	Participation, intégration dans la gestion des refuges communaux	FFCAM, propriétaires privés
2.4.3.f - Poursuivre la	Sensibiliser les maîtres	Intégration dans la gestion	Conseil général, Région,

Objectifs

modernisation des refuges en site isolé sur la base	d'ouvrages, conseiller,	des refuges communaux	État, ADEME, FFCAM,
des critères suivants :	faire preuve d'exemplarité		propriétaires privés
- aménagement et services conviviaux et simples mais fonctionnels,	dans les travaux sur les		
- qualité de l'étape intégrant le déséquipement, le séchage des vêtements	refuges en propriété		
et chaussures, des repas adaptés à l'activité physique,			
- salle commune adaptée à la capacité de couchage, sanitaires (WC,			
douches, lavabos) en nombre suffisant, dortoirs répartis en plusieurs unités			
ne dépassant pas chacune, dans la mesure du possible, une douzaine			
de places,			
- conditions de vie des gardiens : locaux privés bien dimensionnés et			
agencés pour un séjour professionnel de plusieurs mois) et fonctionnalité			
du gardiennage (stockage des denrées et des déchets triés ainsi que			
pour la préparation des repas, interface efficace entre cuisine et salle			
commune, point d'accueil bien identifiée depuis l'entrée),			

Objectifs

<p>- en général, pas d'adaptation aux handicaps des refuges en site isolé,</p> <p>accessibles uniquement à pied pour les clients, dès lors que les publics visés viennent aidés par des personnes valides.</p>			
<p>2.4.3.g - Développer l'information et l'identité relative au parc national</p> <p>dans les refuges : panneaux d'information, bibliothèques, animations programmées</p> <p>ou non</p>	<p>Mettre en oeuvre dans les refuges en propriété, animer</p>	<p>Intégration dans la gestion des refuges communaux</p>	<p>FFCAM, propriétaires privés, gardiens de refuges</p>
<p>[...]</p>	<p>[...]</p>	<p>[...]</p>	<p>[...]</p>

Référence ID de l'article : #5009

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-14 14:33